

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : MDE 13/073/2007 (Public)
Bulletin n° : 108
ÉFAI
12 juin 2007

Iran. Deux défenseuses des droits des femmes ont été libérées

Amnesty International se réjouit d'apprendre qu'Ehteram Shadfar et une autre femme, qui avaient été arrêtées le 10 juin, ont été libérées en échange de garanties personnelles le 11 juin 2007. Ehteram Shadfar a déclaré à l'Agence d'information des étudiants iraniens après sa libération qu'elle avait été interrogée sur les activités de collecte de signatures qu'elle avait menées dans le cadre de la *Campagne pour l'égalité* (qui vise à faire signer par un million d'Iraniens une pétition demandant la fin de la discrimination juridique contre les femmes en Iran), et qu'elle allait faire l'objet de poursuites (<http://www.isna.ir/Main/NewsView.aspx?ID=News-940515>).

Amnesty International demande aux autorités iraniennes de ne pas engager de poursuites contre ces deux femmes, qu'elle considère comme des prisonnières d'opinion, et de mettre fin au harcèlement et aux persécutions dont sont victimes ceux qui soutiennent cette campagne.

Amnesty International est vivement préoccupée d'apprendre par ailleurs que les autorités de Téhéran n'ont pas autorisé un rassemblement de femmes qui devait avoir lieu ce mardi 12 juin pour célébrer l'anniversaire d'une manifestation en faveur de l'égalité de droit pour les femmes qui avait eu lieu en 2006.

L'agence de presse Iranian Labour News Agency (ILNA) a indiqué le 11 juin (<http://www.ilna.ir/shownews.asp?code=427618&code1=15>) qu'une des personnes à l'origine de l'événement avait été informée que les autorités ne permettraient pas qu'il ait lieu. Selon certaines informations, Behareh Hedayat, présidente de la commission Femmes du Bureau pour le Renforcement de l'Unité et membre du comité central de cette organisation d'étudiants, a déclaré que les autorités avaient indiqué que l'événement pourrait avoir lieu si une demande d'autorisation était déposée dix jours à l'avance. Bien que ceci ait été fait par les personnes organisant l'événement, celles-ci ont indiqué le 11 juin au matin que les autorités y étaient finalement opposées et qu'elles n'autoriseraient pas la manifestation.

Amnesty International prie instamment les autorités iraniennes d'autoriser les Iraniens à exercer leur droit à se réunir pacifiquement, tel que prévu par la législation iranienne et les instruments internationaux relatifs aux droits humains qui garantissent la liberté d'expression et d'association.

/FIN